

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LA GARDERIE LES DEBROUILLARD(ES) DE VAL D'AMOUR INC.		Date d'inspection Le 15 septembre 2026
Nom de l'établissement L'Énergicentre		Numéro de permis 828038
Adresse 1 B rue Donald LeBlanc Val-d'Amour NB E3N 5E1		Numéro de téléphone (506) 753-3596
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Mahee Bujold	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux
Le ratio enfants-personnel est respecté lors de l'inspection de renouvellement. Observations : - Le lavage des mains a été observé avant le service de collation. Chaque enfant avait sa boîte à dîner. - Après la collation, les enfants ont eu une période de jeux libres. Certains jouaient dans le gymnase, tandis que d'autres jouaient avec des blocs Lego. - Les enfants se sont ensuite dirigés à l'extérieur pour s'amuser. La garderie éducative répond aux exigences du Règlement sur les permis - Loi sur les services à la petite enfance. Le permis d'exploitation est recommandé.

original signé par
Mahee Bujold
Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 15 septembre 2026
Date

original signé par
Lilie Bujold
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 septembre 2026
Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"